

Débats : quel partenariat gagnant-gagnant entre la production, la prestation et l'industrie ?

Les travaux du Congrès sont, chaque année, un moment de dialogue et d'échanges, de réflexion sur la profession et les pratiques. Participer, c'est faire le plein d'idées et apprendre à voir les choses sous d'autres angles.

Les travaux débiteront avec une réflexion le **jeudi 15 mai après-midi** sur l'engagement collectif aujourd'hui dans l'agriculture de **Mme Élise Roullaud**, chercheur en sciences politiques, université Lyon 2. L'opinion préfère les associations, les mouvements de défense d'une cause et ceux qui font des propositions ou favorisent la réalisation de soi. Le grand témoin, **jeudi 15 mai après-midi : M. Jean-Paul Delevoye**, président du Conseil économique, social et environnemental national composé de représentants du patronat, des syndicats, des associations. Ancien ministre et ancien médiateur de la République, Jean-Paul Delevoye connaît très bien le monde agricole et les entrepreneurs. Son père était négociant d'engrais et d'aliment du bétail dans le Pas-de-Calais. Au cœur du dialogue social, des questions économiques, sociales et environnementales au Conseil économique, son témoignage est un éclairage précieux sur notre société qui n'est pas en crise mais « *en métamorphose* » selon son expression.

Deuxième débat, **vendredi 16 mai matin**, intervention sur l'impact de l'ouverture des frontières : embaucher « européen » avec **Nicolas-Jean Brehon**, conseiller aux affaires européennes et spécialiste en finances communautaires. La compétitivité des entreprises de travaux françaises est aussi européenne et pas seulement dans les régions transfrontalières. La France tente de renforcer la lutte contre le dumping social et la concurrence déloyale pour limiter les détournements. Pour les activités de prestation de services de travaux agricoles et forestiers, quels

sont les risques, y a-t-il des opportunités ? Qui sont les perdants et les gagnants ?

Vendredi 16 mai après-midi, table ronde : quel avenir pour la prestation de service avec un marché agricole de plus en plus libéral ?

La fin des organisations communes de marché est inscrite dans la nouvelle PAC 2014-2020. La suppression des quotas est programmée en 2015 pour le lait, 2017 pour le secteur sucrier. Dans la plupart des productions, beaucoup pensent que le contrat n'est pas dans « la culture agricole » française. Des entrepreneurs sont pris en étau entre des montants d'investissements toujours plus élevés et des prix de prestation déconnectés des coûts de production.

Or, les machines des entrepreneurs de travaux le plus utilisées sont celles qui répondent à la demande d'industriels, de collectivités et de réseaux. Dans des cultures industrielles, la production et la transformation sont liées par des accords contractuels, interprofessionnels dont l'objet est d'abord de regrouper l'offre et de la standardiser. Dans certaines, les travaux comme la récolte sont délégués par l'industriel à l'entrepreneur. Dans d'autres, les travaux organisés par l'industriel sont réalisés par l'entrepreneur et payés par l'agriculteur. Les contrats ignorent aujourd'hui les aléas climatiques et les contraintes de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. C'est le moment d'en débattre dans une région agricole et agroalimentaire et de faire des propositions qui seront transmises aux filières agricoles et au ministère de l'agriculture.

Sucrerie Tereos de Boiry-Sainte-Rictrude (62)



Usine Bonduelle d'Estrée-Mons (80)

